

LA TRÊVE DE DIEU

BP 167 - 92805 PUTEAUX - FRANCE

N°ISSN : 1143-3221

Nov. déc. 1997 N°6

«Lorsque tu partages ton pain, il diminue ; lorsque tu partages ta joie, elle augmente».

Proverbe persan

AMÈRE PILULE

Le 28 décembre 1967 le Parlement français adoptait définitivement la loi sur la contraception dite "loi Neuwirth" du nom de son auteur, contre l'avis du président de la République, du premier ministre, de l'Ordre des Médecins et de la majorité de la population.

Aujourd'hui, trente ans après, on assiste à la célébration de cet anniversaire comme de la date fondatrice de la société moderne. Les médias, les autorités de l'État, les partis politiques et ce qu'il est convenu d'appeler la société civile, s'unissent dans un chœur de louanges.

Nous entreprenons dans ce bulletin la tâche de rétablir la vérité, pas notre vérité mais une présentation que nous souhaitons objective de ce qui s'est passé, et de démontrer le mécanisme des intentions réelles de ceux qui ont fait cette loi.

C'était, en 1967, la victoire des tenants du Planning Familial, contre celle qui l'avait fondé dix ans plus tôt, le Dr Lagroua Weill-Hallé, dont on lira dans ce bulletin l'essentiel de la conférence qu'elle prononça en 1970, à la charnière de la légalisation de la propagande contraceptive et de l'avortement.

On lira aussi, à titre d'exemple, la réfutation de l'utilisation falsificatrice (qui continue de nos jours) de la "loi de 1920", qui réprimait la propagande de la contraception et de l'avortement, par le Pr Decocq, un de nos plus grands pénalistes, aujourd'hui encore professeur à l'Université Paris II et qui nous honore de son amitié. Il s'exprime dans le bulletin de l'UNI, du temps où cette association savait mener l'action civique contre la subversion.

Car après les événements de mai 68, le Planning sera bientôt renforcé par le très gauchiste Mouvement pour la Liberté de la Contraception et de l'Avortement (MLAC). En effet les opposants à l'enfant conçu ont toujours lié contraception et avortement dans leur démarche.

Cette engeance et cette génération sont aujourd'hui au pouvoir. Pour combien de temps ?

La seule leçon à retenir d'eux, c'est la preuve qu'ils ont apportée de savoir gagner en inversant la tendance : celle



Allégorie : Le Planning et le complexe aborto-industriel en train de "dealer" dans la rue.

jadis d'un peuple hostile qu'ils ont converti à la société du grand refus, refus de la vie à concevoir, conçue, déclinante; refus du mariage, refus de la famille.

En même temps émerge une autre génération, celle de *nos enfants*, pas les clones des bien-pensants aigris auto-condamnés à traiter leurs ulcères au Vichy, mais les nouveaux rebelles, qui se savent des survivants, de cette *honte de l'humanité*¹, l'avortement. Alors pour eux nous commémorons nous aussi cet événement, pour les conforter dans leur volonté de *combattre les ennemis de l'Homme*².

La Trêve de Dieu

SOMMAIRE

- Amère pilule page 1
- L'action abortive de la pilule contraceptive page 2
- La vraie ou la fausse libération de la femme .. page 4
- Phantasme et intoxication : la "loi de 1920" ... page 5
- La manipulation contraceptive page 6
- Christine, par Anne Seys page 7

1. Jean-Paul II. Rencontre mondiale avec les Familles, Rio de Janeiro, 4 octobre 1997.

2. Idem.

L'ACTION ABORTIVE DE LA PILULE CONTRACEPTIVE

Nous présentons ici le résumé de plusieurs articles traitant de l'effet abortif des pilules contraceptives, notamment par le Dr Rudolf EHMANN (Suisse) : "La contraception abortive", 1994. Leur bibliographie en langue allemande ou anglaise est suffisamment convaincante pour retenir notre assentiment à leurs conclusions. Celle-ci pourra vous être communiquée sur simple demande.

Vous avez dit "contraception" ?

La contraception consiste à empêcher la fécondation de l'ovule par le spermatozoïde. Il existe de nombreux procédés mécaniques : pour empêcher la montée des spermatozoïdes dans la cavité de l'utérus et dans les trompes utérines, préservatif, diaphragme vaginal, spermicides ; chirurgicaux : ligature des trompes utérines chez la femme ou vasectomie chez l'homme ; ou encore chimiques : blocage de l'ovulation. Cependant certains procédés contraceptifs agissent selon des mécanismes additionnels qui font évoluer le sens du mot contraception. Un de leurs effets est d'empêcher la nidation, — c'est-à-dire l'implantation dans l'utérus du produit de la conception — qui s'opère à partir de six jours après la fécondation. Il y a un

embryon, mais au cours des quinze premiers jours, pour pouvoir en disposer, comme dans la PMA¹ ou dans les expérimentations permises dans quelques pays comme la Grande-Bretagne, certains n'hésitent pas à l'appeler *pré-embryon*, un mot qui n'a pas de sens scientifique.

Pour maintenir la fiction sur l'équivalence de ces deux contraceptions d'une nature très différente, on a introduit la définition de *début de grossesse* : le moment de la nidation, sans préciser que le début de la vie humaine est le moment de la fécondation. Donc ces méthodes ne provoqueraient pas l'avortement d'une grossesse, puisque celle-ci n'a pas commencé si la nidation n'a pas eu lieu. C'est jouer sur les mots, puisque ce qu'on avorte est l'enfant

conçu, non la grossesse. Or la vie humaine commence avec la fusion du spermatozoïde et de l'ovule et la division ultérieure de l'ovule fécondé.

Parmi les abortifs précoces, on trouve principalement :

- le stérilet, ou dispositif intra-utérin ;
- les anti-progestérone injectables

lement un *inhibiteur d'ovulation* (contraceptif) mais également un abortif précoce (*antinidatoire*).

Mais précisément la pilule n'est officiellement pas considérée comme abortive, puisque son action d'empêchement de la nidation s'effectue avant ce moment de la nidation qui marquerait le



Les conjurés

(Depo-Provera) ou qu'on implante sous la peau (Norplant) ;

- le vaccin anti-HCG ;
- la pilule du lendemain, actuellement à la pointe du combat des médecins pro-avortement dans les centres de planification et qu'on délivre aux femmes qui s'y présentent en urgence, alors qu'il n'y a pas d'A.M.M.² ;
- la pilule anticonceptionnelle (contraception orale).

Le fonctionnement de la "pilule"

La pilule est le moyen contraceptif le plus utilisé, c'est pourquoi il est important de connaître exactement son mode d'action qui en fait en réalité non seu-

début de grossesse. A l'origine, la pilule était composée d'oestrogènes et de progestatifs à doses élevées. Au fil des années, on a réduit considérablement les doses, pour atténuer les effets secondaires (nausées, maux de têtes etc., et surtout accidents cardiovasculaires), et vendu ce qu'on appelle les mini-pilules et aussi les micro-pilules. Mais en raison de la complexité de l'action des hormones, de la fréquence des oublis, et de leur interférence avec d'autres produits ingérés par les utilisatrices, **il est faux de croire que seules les nouvelles pilules ont une action abortive.** Celle-ci est constatée également avec l'ancienne pilule. En effet, dans tous les cas d'utilisation d'une pilule, une ovulation a pu se produire, la grossesse étant alors em-

1. Procréation médicalement assistée.

2. Autorisation de mise sur le marché.



pêchée par les mécanismes suivants :

- ❑ la progestérone épaissit la glaire cervicale et forme une certaine barrière à l'ascension des spermatozoïde vers les trompes — action encore contraceptive, mais pas décisive car la fécondation a lieu lorsque d'autres mécanismes facilitent au contraire l'ascension des spermatozoïdes ;
 - ❑ les hormones perturbent les sécrétions des trompes, et s'il y a un embryon, son transport vers l'utérus est ralenti, il est endommagé avant la nidation et il meurt par dessèchement ;
 - ❑ les contraceptifs oraux causent une sécrétion insuffisante de l'endomètre, les glandes sont atrophiées et la nidation d'un ovule fécondé devient impossible.
- Il s'agit donc d'une combinaison de tous les effets destinés à empêcher une grossesse ou la poursuite de la grossesse, d'une protection à tous les niveaux du processus de conception mais aussi d'implantation en cas de fertilisation, sans qu'on puisse d'ailleurs savoir quel est le facteur qui sera intervenu dans une période donnée pour une femme donnée.

Le viol des consciences

Les utilisatrices — et souvent les médecins prescripteurs — ignorent le mode de fonctionnement de la pilule. Ainsi c'est à leur insu qu'elles sont soumises à des effets abortifs. Certainement, beaucoup de femmes, si elles avaient été informées, auraient choisi un autre moyen anticonceptionnel. Cependant, comme on s'est habitué à la pilule, comme au stérilet, la puissance des habitudes acquises domine

sur la connaissance obtenue ultérieurement. La révélation de l'action abortive de la pilule arrive trop tard pour qu'elle soit abandonnée... Et les esprits se sont aussi habitués au meurtre habituel et massif de l'avortement, alors, un peu plus par la pilule, quelle différence ? D'ailleurs, il s'agit, immédiatement après la conception — l'effet antinidatoire opère dans les quinze premiers jours — d'un embryon encore plus petit que celui pour lequel on a besoin d'une opération pour l'avorter, et qui ne suscite lui-même que rarement la pitié (un *petit meurtre*, comme le *petit cancer* de Coluche).

La démonstration de l'action abortive précoce de la pilule est un argument supplémentaire contrariant la position majoritaire, y compris chez les chrétiens, qui considèrent souvent le développement de la contraception comme un moyen de prévenir ou de réduire les avortements. Dans le cas de la contraception la plus répandue, la pilule, il y a malheureusement identité objective entre contraception (postconception) et avortement. La démarche initiale n'est peut-être pas la même... mais, que ce soit malgré eux par manque d'information, ou par la suite dans la logique du refus de l'enfant, les couples sont introduits à l'avortement par la pilule. Ce qu'ont toujours revendiqué les mouvements de "libération" pour qui contraception (postconception) et avortement sont associés, dans les slogans comme dans la pratique.

L'idéologie dominante

Ainsi ceux qui com-

battent l'avortement pour des raisons humanitaires sont classés parmi les obscurantistes qui refusent la limitation des naissances et ses moyens modernes *libérateurs de la femme*. En effet il faut trop de discours pour expliquer comment la pilule est en fait un abortif. Ceux qui sont contre la pilule parce qu'elle a des effets abortifs — et de plus, aveuglement — par respect pour les êtres humains qu'elle pourrait supprimer, sont considérés comme des adversaires de la libération de la femme que l'opinion considère comme un acquis de la pilule ; par suite, puisque les mêmes sont contre l'avortement, on attribue leur position au même refus de la modernité.

Ainsi, l'opposition à la pilule discrédite l'opposition à l'avortement, et les adversaires de l'avortement en sont réduits à ne pas parler de contraception pour faire accepter leur opposition à l'avortement, où il est plus perceptible qu'un être humain a été tué. Alors qu'il s'agit exactement, dans l'usage de la pilule et dans le recours à l'avortement, du même mépris, de la part de leurs propagandistes, de l'être humain très jeune, même si, dans un cas comme dans l'autre, les femmes qui y ont recours n'en ont pas forcément conscience.

Ainsi, l'opposition à la pilule discrédite l'opposition à l'avortement, et les adversaires de l'avortement en sont réduits à ne pas parler de contraception pour faire accepter leur opposition à l'avortement, où il est plus perceptible qu'un être humain a été tué. Alors qu'il s'agit exactement, dans l'usage de la pilule et dans le recours à l'avortement, du même mépris, de la part de leurs propagandistes, de l'être humain très jeune, même si, dans un cas comme dans l'autre, les femmes qui y ont recours n'en ont pas forcément conscience.

Claire FONTANA

CENTRE MEDICO-CHIRURGICAL FOCH
Service de Gynécologie et d'Obstétrique
40, rue Worth
92151 SURESNES CEDEX
Tél 46 25 20 00

Suresnes, le 28/11/79

Ordonnance de sortie. Acte Médical Gratuit

Madame [redacted]
Docteur [signature]

1° MICROVAL 2 plaquettes
Dès la sortie de l'hôpital, prendre 1 comprimé tous les jours à la même heure, sans interruption, même pendant les périodes de saignements éventuels jusqu'au retour de couches. Puis reprendre la contraception habituelle.

2° TARDYFERON 0,9 Q.S. 1 MOIS
Prendre un comprimé par jour pendant 1 mois.

3) Fraxiparine 2800 ui (0,3ml) 1inj. s/c 1; x 03 semaines

4) Naxi casine cp. 2cp x 31; [signature]

Service du Pr. J.-C. COLAU
MATERNITÉ
GYNECOLOGIE

Contraception et avortement sont devenus des contraintes quasi incontournables. C'est ainsi qu'après un accouchement, la première prescription médicale dans l'ordonnance pré-imprimée de sortie pour les nouvelles mamans, c'est une "contraception" immédiate.

LA VRAIE OU LA FAUSSE LIBÉRATION DE LA FEMME PAR LA CONTRACEPTION ET L'AVORTEMENT

Docteur Lagroua Weill-Hallé

États Généraux de la Femme, 22 novembre 1970

Le docteur Lagroua Weill-Hallé avait fondé le Planning Familial en France en 1956 . C'était pour étendre l'influence de Maternité Heureuse qu'elle avait créée après la guerre afin de permettre aux couples une meilleure maîtrise des naissances. A l'occasion des différents congrès du Mouvement international du Planning Familial, Mme Lagroua Weill-Halle a découvert la nature eugéniste, anti-humaine et les ambitions malthusiennes de cette organisation. N'ayant pas la vocation d'un compagnon de route qui, en échange de son crédit à la cause, sera récompensé par les prébendes, elle quitte le Planning dont elle n'aura de cesse de dénoncer la vocation et l'action totalitaires. Les larges extraits de la conférence que nous reproduisons ci-dessous sont la plus ferme et la plus lucide dénonciation de cette organisation totalitaire, présentée avec une maîtrise et un sang-froid remarquables.

"En 1956, quand nous avons contribué avec un petit nombre d'amis à promouvoir le Planning Familial en France, nous pensions travailler pour le mieux vivre des couples et la libération de la femme.

Du moins l'avons-nous cru.

Nous assistons maintenant à une exploitation démagogique de la même idée, qui ne peut plus offrir aux femmes que l'image d'une fausse libération. (...)

Les campagnes en faveur de la libération de l'avortement se multiplient en effet, à travers le monde, pour tenter de pallier l'échec général de l'application des mesures contraceptives et comme pour les masquer. (...)

D'où vient l'échec de la contraception, que nous retrouvons à l'origine des campagnes pour l'avortement ? (...)

Le choix de la contraception, la diffusion de son emploi, se sont faits en fonction des besoins et du choix des prescripteurs, dans un sens très large, et non en raison de ceux des usagers.

Cette diffusion et ce choix sont pratiquement imposés au public par des campagnes systématiques destinées, dans l'esprit des promoteurs, à créer une motivation au Planning Familial chez ceux qu'ils considèrent comme non motivés. De telles campagnes peuvent constituer une atteinte à la santé mentale de la population saine, qui peut être gênée plus qu'aidée, par ces initiatives. (...)

Se peut-il que représenter la Maternité sous un jour caricatural ou comme un malheur et d'inciter les femmes à demander des conseils de contraception -dont l'efficacité est contestable- les conduisent vers la liberté ? (...)

La diffusion de techniques contracep-



Elle avait 21 ans à l'époque des faits, il y a plus de 40 ans ; comme cette femme, des centaines de porto-ricaines ont servi de cobayes gratuits à l'expérimentation de la pilule de Pincus : elles n'en connaissaient pas le caractère expérimental et n'ont pas reçu un sou (Arte, 3/3/1994).

tives (à travers le monde) telles que la pilule ou le stérilet n'a pas réussi à résoudre le problème mondial de la natalité. (...)

L'avortement est donc le problème d'urgence à la surpopulation¹. Il rentre désormais dans ce qu'il est convenu d'appeler entre experts "la cafétéria" du Planning Familial.

Le "Programme de l'interruption de la grossesse" que nous avons en main, marque la nouvelle "étape" dans l'orientation de l'IPPF² ; abandonnant les programmes d'après l'accouchement, le Planning Familial ne s'attache plus

désormais, qu'au programme d'après l'avortement. (...)

C'est ainsi que pour la première fois, les Européens y (au congrès de l'IPPF à Budapest en septembre 1969) ont entendu parler de l'avortement en tant que "moyen chirurgical contraceptif". Ils ont en outre été conviés à l'utiliser dans les cas d'échec de la contraception, ainsi qu'à lutter dans leur pays pour modifier la loi sur l'avortement si elle n'était pas assez libérale.³

De même c'est à ce Congrès que la consigne de provoquer des campagnes pour la diffusion du Planning Familial a été adoptée à l'unanimité par toutes les branches nationales du Planning Familial européen sans que l'on

1. D'après le Planning Familial. (NDLR)
2. International Planning Parenthood Federation, Fédération Internationale du Planning Familial (NDLR)

3. C'est nous qui soulignons.

s'interroge sur les motivations des propagandistes d'une pareille initiative. C'est dans ce contexte qu'a été déclenchée en France, la campagne en faveur de la libéralisation de l'avortement. Elle a été menée uniquement sur un plan électoral. (...)

La connaissance de l'expérience des autres, en matière de contraception et d'avortement, et les échecs déjà enregistrés à travers le monde, de même que l'observation de la politique générale du Planning Familial international, devraient nous servir en France à faire mieux ou du moins à tenter de faire autre chose.

Dans l'immédiat, elle éclaire la crise actuelle que nous traversons, qui a pris un aspect idéologique et où la campagne d'opinion pour changer la loi sur l'avortement détourne l'attention de l'opinion de l'échec de la mise en place de la contraception. (...)

La loi sur l'avortement en France est comme un mur, très haut et très proche. Ce mur est dangereux à franchir, on s'y casse la tête. (...)

Cette campagne qui consiste à discuter de la modification du mur qui barre le chemin à l'avortement, au nom de la Santé Publique, de la dignité humaine ou de la liberté, est faussement libérale, et de ce fait ne peut aboutir qu'à une détérioration morale. (...)

La population française vaut mieux que cela. Au lieu de répondre "oui ou non" à l'avortement, ne vaudrait-il pas mieux qu'elle sache à quoi on l'engage et que les femmes se préparent à décider librement de leur sort et de celui de leur foyer, aujourd'hui ou demain ?" ■

→ Suite de la page 6

puis la propagande incessante de l'IPPF réussit petit à petit à réduire les oppositions majoritaires à la contraception, par la persuasion et les mensonges (surpopulation, manque de ressources, l'aspect non abortif de la pilule, etc...) Le grand but crypto-eugéniste d'après-guerre de la Société Eugéniste Américaine⁴ était atteint : faire subir à des populations une politique eugéniste sans qu'elles le soupçonnent, persuadées qu'elles sont de faire un choix positif et moral. C'est la grande manipulation du XXème siècle.

Thierry LEFEVRE

4. cf notre brochure "La connexion eugéniste", TDD, 1997

PHANTASME ET INTOXICATION : la "loi de 1920"

Des furieux et des exhibitionnistes exigent qu'on l'abroge. Des hommes politiques proposent qu'on la révise. Des évêques et des pasteurs prient pour qu'on l'amende. A tous, radio, télévision, journaux offrent leurs caisses de résonance. Sur toutes les banderoles, dans toutes les bouches, sous toutes les plumes, un seul nom : la «loi de 1920». Rarement les Français auront pu se croire à ce point familiers avec une de leurs lois.

Or, la «loi de 1920» sur l'avortement n'existe pas.

L'avortement volontaire (délit de l'avorteur, professionnel de la santé ou non, et délit de la femme) est prévu et puni par l'article 317 du Code pénal, qui date de 1810. Cet article, dont l'objet est demeuré le même, a été modifié par une loi du 27 mars 1923. Sa rédaction actuelle est due à l'article 82 du décret-loi du 29 juillet 1939. C'est l'article 86 de ce dernier décret, devenu l'article L.161-1 du code de la santé publique, et modifié par un décret du 11 mai 1955, qui permet l'avortement thérapeutique lorsque la sauvegarde de la vie de la mère, gravement menacée, l'exige.

Il y a, il est vrai, quelques liens entre l'avortement et une loi du 31 juillet 1920, qui a érigé en délit la provocation à l'avortement et la propagande anticonceptionnelle (sur le premier point, les dispositions de cette loi sont devenues l'article L.647 du code de la Santé publique, modifié par le décret du 11 mai 1955 ; sur le second point, elles ont été abrogées par la loi du 28 décembre 1967, dite «loi Neuwirth»). Historiquement, la loi du 31 juillet 1920 et la loi du 27 mars 1923 sont issues d'une même proposition. Élaborée par une commission interparlementaire constituée en 1902, présentée au Sénat en 1910, votée par lui en première lecture en 1919, avant d'éclater en deux textes distincts devant la Chambre des Députés. Certes, il n'est pas douteux que les deux lois devaient, dans l'esprit de leurs auteurs, concourir à une même politique nataliste, et ceci dès avant la guerre de 1914-18, comme l'indiquent les dates : la loi de 1920 devait donner un coup d'arrêt à la propagande malthusienne, la loi de 1923 rendre plus efficace la lutte judiciaire contre l'avortement. Ainsi, pour être précis, comme on doit l'être, il faut parler, touchant l'avortement, du «décret-loi de 1939».

Mais surtout, concernant le fond du débat («Faut-il autoriser l'avortement dans tous les cas, ou dans des cas plus nombreux qu'aujourd'hui ?»), les textes qui ont modifié l'article 317 du Code pénal, loi de 1923 et décret-loi de 1939, ne sont pas en cause. Leur importance est, certes, considérable au point de vue de la technique juridique. Mais, au regard de l'idéologie, elle est nulle. Le principe essentiel en la matière est l'interdiction de l'avortement hors de l'état de nécessité résultant du péril pour la vie de la mère. Or, il était déjà posé par le Code pénal et était, en réalité, bien antérieur à celui-ci. Il dérive en effet du principe moral de respect de la vie qui est un des fondements de notre civilisation.

La «loi de 1920» n'est donc qu'un immense phantasme. Cette immensité même conduit à s'interroger sur les causes de l'hallucination et sur le mécanisme de sa propagation.

Il serait naïf de croire à une erreur fortuite. La «loi de 1920» est le fruit d'une intoxication savamment montée suivant les techniques les plus éprouvées de la subversion.

Premier temps : on affuble du nom de «loi de 1920» la prohibition de l'avortement. Le discrédit qui en résultera pour ce principe fondamental de la morale et du droit sera double : il perdra son caractère de règle immanente pour devenir une interdiction de caractère accidentel ; il fera figure de loi de circonstance, aujourd'hui périmée (1920, c'était les lendemains de la grande guerre, l'époque de la dénatalité, le règne de la chambre «bleu-horizon», etc.)

Deuxième temps : les **mass-média**, complices ou jobardes, matraquent l'opinion sur le thème de l'avortement en employant systématiquement et imperturbablement l'expression «loi de 1920».

Troisième temps : les autorités politiques, scientifiques, religieuses, hypnotisées, tourneboulées par cette propagande obsédante, ne trouvent plus assez d'esprit critique pour vérifier leurs sources. Elles ne s'avisent même pas de l'inexistence de la «loi de 1920».

Puissions-nous, par ces quelques lignes, avoir contribué à une indispensable désintoxication !

André DECOQC,
professeur de Droit.

LA MANIPULATION CONTRACEPTIVE

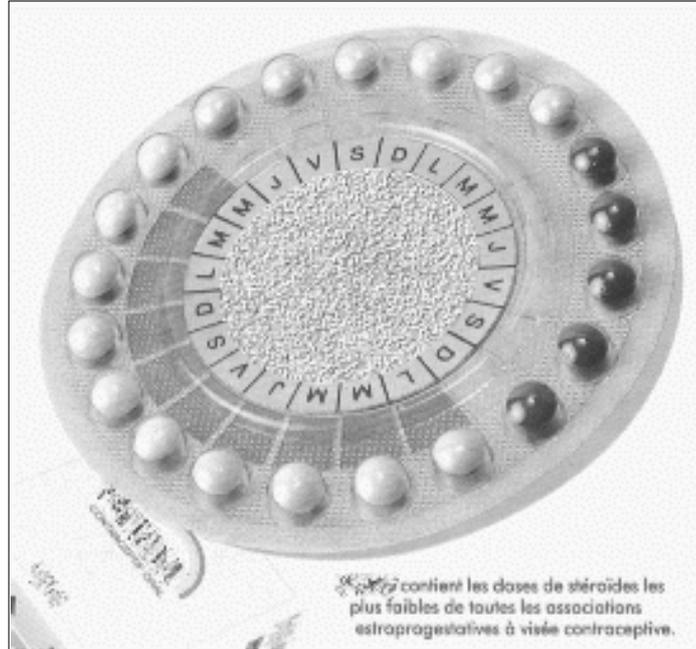
La campagne de l'auto-avortement

Dans la Nouvelle République du Centre-Ouest du 6 janvier 1998, comme dans toute une série de journaux régionaux, se déploie actuellement une campagne en faveur de l'avortement chimique, sous couvert de "contraception". Par exemple, dans la page "Santé", sous le titre "La trop méconnue contraception du lendemain", on expose des techniques abortives (chimiques, mécaniques), qui rappellent étrangement les activités du Planning dit Familial.

Parmi les documents à la source de cette campagne de manipulation de la population, l'orthogéniste en chet Elisabeth Aubény (Hôpital Broussais La Charité, Paris), au travers d'un article qu'elle a publié dans la revue du "Praticien-Médecine générale". Aubény est une vieille propagandiste du RU 486. Elle déguise les bricolages chimico-abortifs sous le terme de "contraception d'urgence". Le Planning a aussi axé sa propagande depuis quelque temps sur la "pilule du lendemain", filmée en gros plan lors des récents reportages complaisants de la télévision. C'est la dernière étape en date de sa promotion de l'avortement, la première ayant été la commercialisation de la pilule dite "contaceptive", mais en réalité abortive. Or il apparaît qu'il n'y a rien de vraiment nouveau dans ces méthodes, qui sont toujours aussi dangereuses pour les clientes, malgré un féminisme affiché chez les promoteurs.

Ces techniques n'ont rien de féministe

Les groupes féministes sont ultra-minoritaires en France et se sont fait noyauter dès le début par les professionnels de la révolution, qui les ont manipulées à leur service : les sectes gnostiques (Franc-Maçons, New-Age, etc...) associées aux eugénistes (MLAC, MFPF)¹ et aux commu-



nistes (PCF, UFF, CADAC...) Malgré quelques tiraillements entre ces différents courants, on ne voit pas apparaître en France de courant spécifiquement féministe prenant en compte l'intérêt réel des femmes. La situation est différente dans les pays anglo-saxons, notamment en Australie, aux États-Unis et dans le Tiers-Monde. Dès 1991², des féministes de haut niveau ont critiqué et rejeté le RU 486, drogue dangereuse qu'on expérimente sur des femmes, traitées ainsi comme des cobayes ; comme la Commission Internationale d'Enquête sur le RU486, elles ont démontré que personne (pas même Baulieu) ne connaît le fonctionnement du RU486, ni ses effets secondaires ; elles avaient déjà identifié les motivations des promoteurs de la drogue, le contrôle des populations et le pouvoir mé-

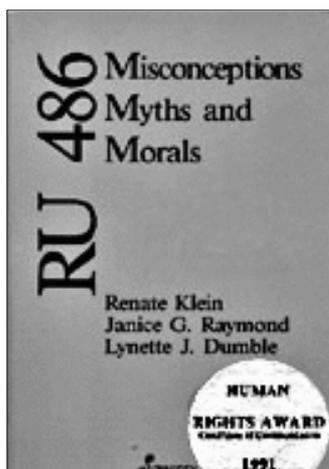
dical, en d'autres termes les eugénistes et les carriéristes ; elles ont aussi noté la mort de Nadine Walkowiak, tuée au RU 486 à Lens en 1991 ; les "féministes" françaises ne s'y sont jamais intéressées, préférant rester sous la houlette des communistes et de l'industrie abortiste.

Ces techniques sont un héritage eugéniste des nazis

Les nazis ont mené des recherches sur des moyens d'empêcher les races qu'ils considéraient comme inférieures de se reproduire. Dans le camp d'Auschwitz, à côté des techniques de stérilisation par injection de novocaïne avec du formol

ou par irradiation aux rayons X, on étudiait les effets de plantes importées d'Amérique du Sud. Parallèlement, un chercheur américain dénommé Russel Marker cherchait le moyen d'extraire des hormones stéroïdes à partir de plantes mexicaines. Il découvrit en 1941-42 le moyen de produire économiquement de la progestérone à partir de tubercules mexicaines. Il participa à la fondation de compagnies, dont Synthex, qui exportait de la progestérone vers l'Allemagne en guerre, via l'Argentine. Il ouvrit la voie à l'extraction massive de toutes sortes de stéroïdes (cortisone, testostérone, etc...) à partir de plantes tropicales. D'autres scientifiques (Djerassi, Colton) perfectionnèrent les méthodes ; leur but n'était pas de produire un contraceptif, mais de gagner de l'argent et des honneurs. A partir de leurs découvertes, Pincus, scientifique idéologue ami de Margaret Sanger, financé par les Mac Cormick, fit des tests cliniques et annonça en 1955 à Tokyo la première pilule anticonceptionnelle, lors du congrès de l'IPPF. Les femmes de Porto-Rico servirent ensuite de cobayes pour les tests cliniques à grande échelle³. Les produits ont ensuite obtenu l'agrément de la FDA (Food & Drugs Administration) dans l'indication initiale de "traitement des troubles menstruels",

à suivre page 5 ➡



1. MLAC (Mouvement de Libération de l'Avortement et de la Contraception) ; MFPF (Mouvement Français pour le Planning Familial) ; PCF (Parti Communiste Français) ; UFF (Union des Femmes Françaises) ; CADAC (Coordination des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception).
2. "RU 486, Misconceptions, Myths and Morals", Janice G. Raymond, Renate Klein, Lynette J. Dumble, IWT, 1991.

3. "L'incroyable histoire de la pilule", Bernard Asbell, Edition°1, 1996

J'étais de garde le week-end. Elle est arrivée, elle venait consulter parce qu'elle vomissait énormément et avait mal au ventre. En fait, elle avait un rendez-vous le lundi pour un avortement. Cette sympathique de grossesse tellement intense faisait qu'elle ne la supportait pas. Je l'ai examinée, j'ai cherché à voir à l'échographie les battements du cœur de son bébé ; je n'arrivais pas bien à les voir, c'était une grossesse très jeune. Vers quatre, cinq ou six semaines, on voit surtout un petit sac en monomère, c'est-à-dire une petite plage, circulaire, noire, dans l'utérus. C'est ça le sac ovulaire, le sac où se trouve le petit bébé, le tout petit embryon. Et à cinq semaines à peu près, le petit embryon envoie un tout petit écho à l'intérieur de cette petite plage noire, un tout petit écho de trois millimètres, même pas ; de temps en temps même on ne voit rien du tout ; dès qu'on voit un petit écho, il s'agit de l'activité cardiaque.

J'expliquai donc à Christine que si jamais il n'y avait pas l'activité cardiaque, ce n'était pas la peine d'aller faire un avortement, c'était une fausse couche. La jeune fille était étudiante, une jeune fille de couleur noire, très jolie, grande, fine, élégante. Dans sa manière d'être, de s'exprimer, on la sentait encore très jeune, encore une enfant. C'était sa première grossesse. J'allais donc avec un autre appareil d'échographie tenter de mieux voir si on voyait le petit cœur battre ou non. Je lui expliquais, elle regardait avec moi, un peu angoissée. Tandis que je lui montrais l'échographie, son copain est entré aussi. J'étais un peu embêtée, je voulais discuter avec la jeune fille seule, parce qu'elle avait un peu changé de visage en cherchant avec moi les battements du cœur de son petit embryon. En fait, le petit cœur battait encore, il battait même bien. Je renvoyai donc le jeune homme, au prétexte que nous allions terminer les papiers, et il est sorti.

En retournant au cabinet de consultation, la jeune fille s'avoua bouleversée d'avoir vu le cœur de son bébé. Et elle voudrait bien garder son bébé,

jusqu'alors elle n'avait pas saisi que c'est un petit être humain, un petit bébé tout petit. Elle avait bien peur que son copain ne veuille pas. Alors je lui ai donné les numéros de téléphone. Je lui expliquai qu'il existe des possibilités d'aide et qu'on peut même l'accueillir, que personne n'a le droit de l'obliger d'avorter de son bébé. Il existe aussi des aides de l'État.

Je lui ai demandé si on lui en avait parlé au planning familial. Comme d'habitude, elle m'a répondu : non ! Il n'y a aucune femme à qui je demande si elle sait qu'il existe des aides pour permettre aux femmes de garder leur bébé, qui me répondent oui. Toutes les jeunes femmes sont toutes passées d'abord au planning familial, puisqu'elles ne viennent en général aux urgences que pour des complications d'avortement. Mais chaque fois elles tombent de haut quand je leur parle des aides. Je leur demande, comme je demandai à Christine : *"Mais, au planning familial, on ne vous a pas donné le 'livret guide' : d'un côté, les explications pour l'I.V.G., et de l'autre côté les explications pour garder son bébé ?"* Alors je lui confirme qu'on devrait le faire, que c'est la loi.

La jeune maman était toute retournée, elle espérait pouvoir faire changer d'avis son copain. J'ajoutai qu'elle n'est pas obligée de venir à son rendez-vous lundi matin, qu'elle peut prendre le temps de réfléchir. Elle pouvait appeler les numéros que je lui ai donnés, pour vérifier qu'il y a vraiment des gens prêts à l'aider, qu'elle n'est pas toute seule. J'insistai sur le fait qu'elle risquait d'avoir de gros problèmes après son avortement, si elle le maintenait, qu'il y avait beaucoup de femmes qui ne s'en remettaient pas. Enfin, elle est partie, en me remerciant beaucoup. Et moi quelques temps après, je suis partie en vacances.

A mon retour, je croise la même femme : elle venait pour une complication après un avortement. Quand j'ai regardé l'échographie avec elle, bien sûr il n'y avait plus son petit loulou. Il y avait des restes de bébé

infectés dans son utérus. Elle disait avoir peur pour les grossesses suivantes. Elle m'a demandé si elle pourrait quand-même avoir des enfants. Je l'ai rassurée : certes il ne fallait pas sous-estimer un risque d'infertilité, raison de plus pour traiter vite et bien cette infection. A la fin de la consultation, je lui ai demandé si elle voulait que je lui redonne les téléphones. Mais non, elle les avait gardés.

Depuis le début de la consultation, j'étais si malheureuse pour elle et pour son bébé. Je ne savais pas trop comment aborder le sujet, lui tendre la main pour lui redonner courage. Alors j'ai fini par lui demander si elle dormait bien la nuit. Elle m'a dit : *"Non, je n'arrête pas d'y penser, ça ne va pas"*. Ça se voyait sur son visage, mais je voulais qu'elle me le dise. Alors, moi : *"Vous comprenez maintenant, ce que je vous ai dit avant votre avortement, pourquoi je vous ai mise en garde ?"* Elle me répondit que oui, tout tristement, et moi : *"La prochaine fois que vous êtes enceinte, il est possible que vous ayez des problèmes"*. Elle me coupa : *"Oui, là je le garderai"*. *"Bien sûr, mais il est possible que vous ayez des problèmes, que votre copain n'en veuille pas non plus. Dans votre souffrance actuelle, puissez la force de ne plus jamais recommencer, la force de garder votre bébé, le prochain"*. Elle acquiesça avec un grand sourire. Puis je l'ai hospitalisée.

Le lendemain matin je suis retournée la voir, je lui ai répété trois mots d'espoir pour le prochain bébé. Je lui ai rappelé qu'elle pouvait essayer les numéros de téléphone que je lui avais donnés, au cas où elle n'arriverait pas à s'en remettre. Beaucoup de femmes très affectées par leur avortement trouvent au bout du fil des personnes compétentes. En outre, celles-ci sont en liaison avec des équipes qui arrivent à guérir les dépressions et le syndrome post-avortement. Elle m'a remerciée avec un grand sourire du fond du cœur, et moi aussi, j'ai pris congé avec beaucoup de chaleur.

Anne SEYS